Fédération Française d'Équitation

Saison Sportive 2026

Para Dressage

Crédit photo : Digishots

Direction Technique Nationale

Sommaire

Préambule 3

Projet sportif 2026 4

Coordonnées 5

Renseignements 6

- Le passeport FEI
- L'enregistrement FEI
- Certificat sanitaire
- Les vaccinations
- FEI Horse App
- Equipement Equipe de France

Accompagnement fédéral vers la performance 8

Les groupes cibles de l'action fédérale 11

Primes FFE – Championnat du Monde 2026 12

Primes FFE - Concours Internationaux 13

Prises en charge FFE 14

Modalités de sélection 16

Championnat du Monde 2026 16

Liste des Sportifs de Haut Niveau 2026 17

Conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau, Espoir et au Collectif National pour 2027 18

Préambule

La « Saison Sportive » est le document de référence qui définit le dispositif d'accompagnement des sportifs de Haut Niveau.

La « Saison Sportive » s'inscrit dans le projet sportif de la Fédération Française d'Equitation. Elle traduit sa volonté de participer à la formation des élites au travers de parcours balisés de compétitions internationales et de stages en vue de l'échéance de l'année.

Ses actions se traduisent par de l'encadrement, des sélections et par des primes destinées aux sportifs et aux propriétaires des chevaux performants ainsi que des aides financières attribuées aux sportifs en fonction de critères techniques.

La FFE valorise également la réussite de ses sportifs dans les circuits d'excellence qu'elle met en place en s'appuyant sur les concours nationaux et internationaux français.

La « Saison Sportive » définit également les conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau, Espoir et Collectif National.

Tout sportif ou sportive sélectionné(e) en vue de participer aux compétitions internationales en France et à l'étranger s'engage à respecter et à promouvoir la Charte du Sport de Haut Niveau annexée.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent document, il est fait application des règlements FFE en vigueur, et notamment, pour l'international, le chapitre VIII des Dispositions Générales des Compétitions.

Projet sportif 2026

Bilan

L'obtention d'une première médaille d'or individuelle lors du championnat d'Europe de Ermelo confirme la réelle progression de la discipline à l'international. La septième place par équipe demeure également encourageante compte tenu du renouvellement de certains couples.

Objectifs

L'Objectif majeur de la saison 2026 est le championnat du monde qui se déroulera à Aix la Chapelle. Ces championnats seront qualificatifs pour les Jeux Paralympiques de Los Angeles en 2028. La préparation et les sélections des quatre couples qui défendront les couleurs françaises seront réalisées via les Masterclass et les CPEDI*** programmés dans la saison sportive.
Au-delà de cela et à moyen terme, la détection et l'accompagnement de nouveaux couples compétitifs au niveau international est primordial afin d'étoffer notre vivier. Le staff souhaite continuer à s'appuyer sur les entraîneurs personnels tout en leur apportant ou en renforçant leurs formations spécifiques pour la discipline. Le suivi vétérinaire des chevaux et la préparation mentale s'étant avéré être des facteurs essentiels dans l'optimisation de la performance lors des JOP de Paris, ces aspects continueront à être mis en avant dès cette saison.

La formalisation de ces objectifs s'inscrit dans une politique de transparence et d'optimisation de la communication avec tous les acteurs du haut niveau : sportifs, entraîneurs, propriétaires et entourage.

Critères et modalités de sélection FFE

La sélection pour l'échéance sportive majeure de l'année se fonde sur les critères et modalités suivantes :

- L'adhésion aux programmes de stages et de compétitions définis en concertation avec la FFE.
- Les résultats sportifs et leur évolution au cours de la saison, appréciés au regard du niveau de compétition et de concurrence dans lesquels ils ont été réalisés.
- L'état de forme et de santé du couple avéré au cours de la saison et/ou prévisible au moment de l'échéance majeure.
- L'engagement du sportif et de son entourage et sa capacité à participer à la cohésion et à la dynamique de l'équipe de France.

Ces critères sont interdépendants et non pondérés entre eux. Leur combinaison en vue de la sélection relève de l'expertise et des prérogatives de la FFE.

Un comité de sélection composé de la Directrice Technique Nationale ou de son représentant, du Président de la FFE ou de son représentant, du staff de la discipline et d'experts peut être constitué afin de garantir une décision objective, argumentée et légitime, tout en prévenant tout risque de conflit d'intérêts.

Toute situation susceptible de constituer un conflit d'intérêt lors de la sélection d'un couple, doit être communiquée à la Fédération et à la Direction Technique Nationale, afin que des mesures spécifiques soient prises pour garantir l'intégrité du processus de sélection.

Les sélections pour l'échéance de l'année sont annoncées lors d'un échange oral, aux sportifs non sélectionnés puis aux sportifs sélectionnés et enfin aux médias et au grand public, au plus tard le jour de la date de la clôture des engagements.

Excellente saison à tous !

Coordonnées

Fédération Française d'Equitation

Service FFE Compétition
Parc Equestre Fédéral La
Colonie
41600 LAMOTTE BEUVRON

Directrice Technique Nationale
Sophie DUBOURG

Conseillère technique nationale / Cheffe d'équipe
Fanny DELAVAL

Consultant Formateur
Carlos Lucas LOPES

Vétérinaire Fédérale
Emmanuelle DRUOTON

FFE Compétition - Secrétariat du Para-Dressage
☎ Tél. : **02.54.94.46.58**
✉ E-mail : camille.chambaret@ffe.com

Ouvert du Lundi au Vendredi 9h-13h & 14h-18h

Renseignements

Le passeport FEI

Tout cheval ou poney engagé sur un concours international doit être détenteur d'un passeport FEI valide, sauf si le concours a lieu dans le pays de résidence du cheval pour les « low levels ». Un passeport se renouvelle tous les 4 ans.
La demande s'effectue en ligne, depuis l'Espace Perso FFE Compet, retrouvez la procédure en cliquant ici.

Secrétariat Passeport FEI
☎Tél. : **02.54.94.46.01**
✉ E-mail : francesca.ledru@ffe.com

L'enregistrement FEI

Pour tout engagement en compétition internationale **l'enregistrement des cavaliers et des chevaux/poneys auprès de la FEI est obligatoire**. Cet enregistrement doit être renouvelé chaque année et s'effectue avec le compte engageur sur FFE Compet.
Pour tout premier enregistrement FEI d'un cheval, les documents d'identification sont à transmettre à la FEI via l'application FEI HorseApp. Retrouvez la procédure en cliquant ici.

Les cavaliers doivent obligatoirement être inscrits sur la Master liste de classification de la FEI. https://data.fei.org/Tools/BaseData.aspx?table=PEDAthletesClassification

Certificat sanitaire

Pour tout transport de chevaux/poneys à l'étranger, vous devez faire établir un certificat sanitaire par un vétérinaire agréé et faire valider ce document par votre **Direction Départementale de la Protection des Populations** (DDPP) afin d'obtenir un Certificat Sanitaire Intracommunautaire.

Les demandes de certificats sanitaires pour le transport de chevaux dans l'Union Européenne doivent être effectuées via le nouvel outil TRACES-NT.
Pour cela vous devez créer un compte opérateur à partir de la page suivante :
: https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login
Ce compte doit être validé par votre DD(ETS)PP, veillez à bien anticiper cette démarche.

Assurez-vous des conditions sanitaires requises spécifiques du pays de destination ou de transit auprès de votre DD(ETS)PP.

Les vaccinations

Pour participer à une compétition internationale, les poneys et chevaux doivent être en règle avec la règlementation FEI:
https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/biosecurity- movements/vaccinations

FEI Horse App

Lors de toute participation à une compétition internationale, les athlètes ont l'obligation d'utiliser la FEI Horse App conformément à la réglementation de la FEI. Cette application mobile doit être utilisée pour :

- Remplir le formulaire d'auto-certification de l'état de santé du cheval (avant d'arriver sur le lieu de la compétition),
- Renseigner quotidiennement la température du cheval (avant et pendant la compétition),
- Enregistrer l'historique des vaccinations contre la grippe équine – **obligatoire à partir du 1er janvier 2026**.

Il appartient à chaque athlète de s'assurer que les données sont correctement renseignées dans les délais impartis, faute de quoi des sanctions peuvent être appliquées par la FEI.
Retrouvez plus d'informations en cliquant ici.

Equipement Equipe de France

Une dotation est attribuée aux sportifs sélectionnés en Équipe de France. Ces équipements doivent être portés conformément à la Charte du Sport de Haut Niveau.
Cette dotation est valable pour une durée de quatre ans. Les tenues ne font pas l'objet d'un renouvellement complet chaque année : seuls certains éléments peuvent être remplacés tous les deux ans. Ainsi, lors de chaque sélection, l'athlète doit prévoir l'équipement dont il dispose déjà et conserver sa dotation en vue de prochaines sélections.
À titre informatif, et pour l'entourage des athlètes qui le souhaitent, la collection France est disponible sur le site d'Harcour : https://harcour.fr/fr/66-collection-france

Accompagnement fédéral vers la performance

Les différentes aides présentées dans cette saison sportive matérialisent l'engagement de la FFE à vos côtés et sont mises en cohérence avec les objectifs de l'année. Nous souhaitons que cette démarche vous aide pour optimiser vos performances et pour continuer à progresser en 2026.

La dynamique collective « l'esprit bleu » :

La charte du Sport de Haut Niveau, l'équipement équipe de France, les stages, le Club des Propriétaires.

Bourse à la formation et à l'entrainement

La Fédération Française d'Equitation met à disposition un entraîneur national et des adjoints du meilleur niveau international ainsi que des experts pour tous les facteurs de la performance.

La Fédération peut prendre en charge le financement d'entraîneurs privés. Cette bourse est réservée aux sportifs des groupes cibles et sur demande écrite. Les entraîneurs privés devront être préalablement validés par la Direction Technique Nationale. Les conditions et modalités de versement de cette aide sont précisées dans le présent document.

Le soutien médiatique

La Fédération met en avant les groupes cibles, les sélections aux différentes échéances de l'année et les sportifs de Haut Niveau. Elle propose également des actions de media training et fournit des éléments de langage adaptés.

L'accompagnement du suivi vétérinaire et de maréchalerie

Des vétérinaires fédéraux et des maréchaux-ferrants accompagnent les équipes de France au sein du staff fédéral. Ils interviennent tout au long de l'année, lors des stages et des compétitions, en assurant le suivi longitudinal des chevaux, en étroite collaboration avec les vétérinaires traitants, les maréchaux privés et les propriétaires. Ils ont un rôle de conseil et de prévention auprès des cavaliers et du staff, afin de garantir une sélection sportive respectueuse de l'intégrité physique et mentale des chevaux.

À cette fin, les sportifs et les propriétaires s'engagent à communiquer à l'encadrement fédéral l'ensemble des informations relatives au suivi de santé des chevaux. Les propriétaires autorisent le vétérinaire fédéral à examiner l'équidé et, le cas échéant, à apporter tous les soins nécessaires, en lien avec le vétérinaire traitant.

Le soutien logistique et financier

Aides fédérales aux sportifs

Les Aides fédérales sont des aides financières à la performance en soutien logistique au déplacement des athlètes. Ces aides fédérales sont versées aux sportifs sélectionnés dans les concours et convoqués aux stages catégorisés dans les pages suivantes.

Ces aides fédérales sont versées directement sur le compte engageur du sportif, après retour :

- De leur dossier complet Sportif de Haut Niveau, pour les sportifs concernés,
- De la fiche de renseignements et des documents justificatifs demandés par le secrétariat

Barème :

Kilomètres calculés selon www.viamichelin.fr – itinéraire conseillé

Déplacements en Europe

- Route : Sans justificatif, depuis le domicile, jusqu'au lieu de stage ou de compétition **0.40€/km** par cheval avec un maximum de **2 chevaux** par cavalier

- Avion, bateau et train : Prise en charge exceptionnelle sur décision de la DTN et sur présentation de pièces justificatives originale dans un délai d'un mois. Remboursés dans la limite d'un montant de 500€ par concours.

Hébergement et restauration, *en l'absence de prise en charge par le Comité d'Organisation ou par la FFE directement auprès du C.O., les aides fédérales sont attribuées de la manière suivante :*

A l'Étranger :
Hébergement : **90 €** par journée de compétition/stage sur présentation de justificatif dans un délai d'un mois
Restauration : **40 €** par journée de compétition/stage

En France :
Hébergement : **60 €** par journée de compétition/stage sur présentation de justificatif dans un délai d'un mois
Restauration : **32 €** par journée de compétition/stage

Bourse à l'entrainement

La Fédération Française d'Equitation peut prendre en charge le financement d'entraîneurs privés. Cette bourse est réservée aux cavaliers des groupes et sur demande écrite. Les entraîneurs privés devront être préalablement validés par la Direction Technique Nationale. Les conditions et modalités de versement de cette aide sont précisées dans le présent document.

Primes fédérales aux cavaliers

Ces primes sont versées par la Fédération Française d'Equitation aux cavaliers médaillés aux Championnats du Monde Seniors.

Primes fédérales aux propriétaires

Le versement des primes intervient sous réserve du respect des conditions suivantes :

- au cours de l'année 2026, le cheval concerné ne doit pas avoir fait l'objet d'une sanction pour dopage, sur le circuit FFE ou FEI.

- au cours de l'année 2026, le propriétaire ne doit pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la FFE ou de la FEI. En cas de copropriété d'un cheval, seul le copropriétaire ayant été sanctionné perd le bénéfice des primes, les autres copropriétaires pourront bénéficier de leur part de prime respective.

- le propriétaire du cheval au moment de la performance entrainant la prime, doit toujours être le même au moment du versement de celle-ci.

Le versement des primes acquises en 2026 interviendra au plus tard le 31 mars 2027, au prorata de la propriété renseignée au SIRE sur le compte engageur du propriétaire.

Les primes fédérales aux propriétaires sont divisées par deux pour les chevaux appartenant à l'état et ne sont pas versées pour les chevaux loués par la fédération.

Aides personnalisées (sous réserve de confirmation du Ministère des Sports et dans la limite du montant attribué par l'Agence Nationale du Sport)

Les Aides Personnalisées sont des aides financières directes de l'Etat exclusivement réservées aux Sportifs inscrits sur les listes de Haut Niveau (SHN) des collectifs Elites, Seniors ou Relèves dont le cumul des ressources est inférieur à 40 000€ bruts sur l'année. Elles sont attribuées sur décision du Directeur Technique National (DTN), et versées par l'Agence Nationale du Sport (ANS) directement sur le compte bancaire du sportif de haut niveau. Ces aides correspondent à une aide sociale et ne sont pas cumulables sur un même événement.

Les aides personnalisées sont divisées par 2 pour les sportifs avec le statut de fonctionnaire, contractuel de l'Etat, civil ou militaire.

Les aides personnalisées sont soumises à des **charges sociales**, qui diminuent le montant net versé, dès lors que le montant attribué pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre, est égal ou supérieur à **12 015 €** selon le barème 2026.

Toute sélection ne donne pas obligatoirement droit au versement d'aides ou de primes. Celles-ci restent soumises à validation de la Direction Technique Nationale.

Pour les SHN, les aides fédérales et les aides personnalisées pourront être suspendues ou annulées dès lors que le suivi médical réglementaire n'aura pas été effectué.

• **Le paiement des aides personnalisées s'effectuera en deux versements :** Un premier versement sous réserve d'avoir suivi les stages de haut niveau dans l'objectif de la préparation et avoir participé aux CPEDI sélectifs pour les Championnats d'Europe : 2 000 € maximum.

• Un second versement en fonction des performances réalisées lors des compétitions figurant dans le programme de la saison pages 14 et 15 du présent document.

• Les aides d'Etat sont réservées aux Sportifs de Haut Niveau des Collectifs Elites, Seniors ou Relèves sous réserve et dans la limite du montant attribué par l'Agence Nationale du Sport.

Les groupes cibles de l'action fédérale

Les Groupes 1 et 2 rassemblent dans chaque discipline Olympique et Paralympique les couples en fonction de leurs performances sportives, dans le respect de la charte du sport de haut niveau de la FFE.

Le Groupe 1 est la référence pour les sélections des rendez-vous majeurs notamment les championnats internationaux.

Le Groupe 2 permet un suivi personnalisé des meilleurs couples en devenir et le développement de la relève.

La FFE accorde aux couples des aides et primes en fonction de leur groupe et de leurs performances.

Le maintien dans le groupe est fonction du suivi sportif et des résultats. Les couples sortent également des groupes en cas de manquement aux engagements du cavalier et / ou du propriétaire, de changement de cavalier ou de vente du cheval.

Critères d'accès aux groupes

Groupe 1

Couples ayant performé dans les 6 derniers mois au moins 1 fois dans son grade à :

- Au moins 70% en Grand Prix FEI A ou B d'un CPEDI 3 *, d'une Master Class ou au Championnat de France Amateur Elite épreuves Amateur 1 et Amateur Elite
- Au moins 72% au Championnat de France Amateur Elite épreuve Amateur Elite Libre

Groupe 2

Couples ayant performé dans les 6 derniers mois au moins 1 fois dans son grade à :

- au moins 67% en Grand Prix FEI A ou B d'un CPEDI 2*, d'un CPEDI 3 *, d'une Master Class ou au Championnat de France Amateur Elite épreuves Amateur 1 ou Amateur Elite
- Au moins 69% au Championnat de France Amateur Elite épreuve Amateur Elite Libre
- Au moins 70% en Amateur 1, Amateur Élite ou au Championnat de France Amateur épreuves Amateur 2 ou Amateur 3
- Au moins 72% au Championnat de France Amateur épreuve Amateur 2 Libre

Primes FFE – Championnat du Monde 2026

Aachen (GER) 10 au 23 août

CAVALIERS

Primes FFE

Médaille d'Or		Médaille d'Argent		Médaille de Bronze	
Individuel	Par équipe	Individuel	Par équipe	Individuel	Par équipe
40 000€	20 000€ par cavalier	20 000€	10 000€ par cavalier	10 000€	5 000€ par cavalier

PROPRIETAIRES

Primes FFE

Compétitions	Résultat	Montant
Championnat du Monde Epreuves individuelles Grand Prix A Grand Prix Freestyle (Cumulables)	1er	6 000€
	2ème	4 000€
	3ème	2 000€
Championnat du Monde Epreuve par équipe Grand Prix B (Montant par cheval)	1er	4 000€
	2ème	3 000€
	3ème	2 000€
	4ème à 7ème	1 500€

Primes FFE - Concours Internationaux

Primes FFE aux propriétaires

Compétitions CPEDI 3* de référence listés page 15	**Résultats**	**Montants**
Sur Grand prix A et/ou Grand prix B	Supérieur ou égal à 72% et inférieur 73%	500 € / performance
	Supérieur ou égal à 73% et inférieur 74%	800€ / performance
	Supérieur ou égal à 74% et inférieur 75%	1500€ / performance
	Supérieur ou égal à 75%	2000€ / performance
Sur le test Grand Prix Freestyle	Supérieur ou égal à 77% et inférieur à 80%	1000€/ performance
	Supérieur à 80%	2000€/ performance

Prises en charge FFE

Bourse à l'entrainement Après validation de la DTN	Pour une prise en charge effective, toute demande devra être effectuée par le biais de ce formulaire : lien et validée par la DTN avant l'entrainement. Toute demande postérieure ne sera pas prise en charge. La FFE rembourse, sur présentation d'une facture acquittée, l'entraînement du cheval, des séances de préparation mentale ou l'accompagnement des soins vétérinaires, sur validation du vétérinaire fédéral de la discipline, dans la limite de 6000€/an et en fonction du nombre de demandes. La validation est accordée pour une période de 3 mois. Toute reconduction sera soumise à un bilan évaluant le résultat de l'action écoulée. Une nouvelle demande devra être envoyée avant chaque nouvelle période d'entraînement.
MASTER CLASSES & STAGES **MC1** du 12 au 15 janvier à Lamotte **MC2** du 03 au 05 février au Mans	Prise en charge intervenants et installations **Sans condition de performance :** **Cheval** Transport au barème fédéral **Tierce personne** Sans conditions de performance, pour les cavaliers en fauteuil (grades I et II) et/ou déficience visuelle, une tierce personne (autre que l'entraîneur) pourra bénéficier d'une prise en charge au barème fédéral pour l'hébergement et la restauration, plafonné à 150€. **Sous réserve d'une performance minimum de 70% sur le test Grand Prix A ou Grand Prix B ou test Intermediate A ou Intermediate B sur les épreuves Masterclass et de la présence de l'entraîneur et/ou school riders (sauf autorisation DTN) :** **Cheval** Frais de boxe (première litière) : 1 cheval **Cavalier** Hébergement et restauration au barème fédéral **Entraîneur** Hébergement et restauration au barème fédéral Les épreuves des Masters Class pourront être ouvertes aux couples non invités sans prise en charge fédérale.
Stage de préparation au Championnat du Monde 2026 **Lamotte-Beuvron** du 03 au 07 août Couples réservistes sur invitation DTN	Prise en charge intervenants et installations **Cheval** Transport au barème fédéral du cheval sélectionné Frais de boxe (première litière) : 1 cheval **Cavalier** Hébergement et restauration au barème fédéral **Entraîneur** Hébergement et restauration au barème fédéral
Championnat du Monde 2026 **Aachen** du 18 au 23 août	**Cheval** Transport au barème fédéral du cheval sélectionné Engagement et frais de boxe (première litière) : 1 cheval **Cavalier** Hébergement et restauration **Entraîneur** Hébergement et restauration

Championnat Virtus 2026 **Winchester** Du 20 au 24 juillet	**Cheval** Transport au barème fédéral du cheval sélectionné Engagement et frais de boxe (première litière) : 1 cheval **Cavalier** Hébergement et restauration au barème fédéral **Entraîneur** Hébergement et restauration au barème fédéral
CPEDI 3* concernés par les aides fédérales et primes propriétaires Parcours A avec priorité de sélection aux couples Groupe 1 **Pompadour** CPEDI3* du 26 au 29 mars **Aachen** CPEDI3* du 08 au 11 avril **Fontainebleau** CPEDI3* du 16 au 19 avril **Hagen** CPEDI3* du 01 au 05 juillet **Ornago** CPEDI3* du 02 au 07 juillet **Tremblay en France** CPEDI3* du 29 juillet au 02 août Parcours B avec priorité aux couples groupe 2 puis hors groupes **Pompadour** CPEDI3* du 26 au 29 mars **Fontainebleau** CPEDI3* du 16 au 19 avril **Ornago** CPEDI3* du 02 au 07 juillet **Tremblay en France** CPEDI3* du 29 juillet au 02 août	- **Sous réserve de la présence de l'entraîneur ou school riders (sauf autorisation DTN) :** **Cheval** Transport au barème fédéral (remboursement départ écurie) : Minimum 70% sur Grand prix A ou Grand prix B **Cavalier** Engagement et frais de boxe (première litière) Hébergement et restauration au barème fédéral Remboursement de la totalité des frais engagés pour une performance supérieure à 70% sur les reprises Grand prix A ou Grand prix B Sans conditions de performance, pour les cavaliers en fauteuil (grades I et II) et/ou déficience visuelle, une tierce personne pourra bénéficier d'une prise en charge au barème fédéral pour l'hébergement et la restauration, plafonné à 150€.

Aides fédérales pouvant être versées à tous les cavaliers

La DTN se réserve le droit de modifier à tout moment ce calendrier en fonction des impondérables.

Modalités de sélection
Championnat du Monde 2026

Les couples remplissant les critères de qualifications FEI et ceux établis par la FFE seront sélectionnables par la Direction Technique Nationale. Les critères suivants seront notamment étudiés :

- Couples sélectionnables devront avoir obtenu une moyenne de 70% et plus sur une épreuve Grand Prix A ou Grand Prix B en Master class ou CPEDI 3*en 2025 ou 2026.
- Avoir participé aux quatre CPEDI 3* ou à trois CPEDI 3* et une masterclass de la saison 2026 listés dans la Saison Sportive.
- Participer au stage de préparation indiqué dans la saison sportive.

La sélection s'appuiera sur les éléments suivants :

- Bilan technique
- Bilan vétérinaire
- Planning de compétitions validé par la FFE
- Charte du cavalier signée
- L'adhésion aux programmes de stages et de compétition définis en concertation avec la FFE.
- Les résultats sportifs et leur évolution au cours de la saison, appréciés au regard du niveau de compétition et de concurrence dans lesquels ils ont été réalisés.
- L'état de forme et de santé du couple avéré au cours de la saison et/ou prévisible au moment de l'échéance majeure.
- L'engagement du sportif et de son entourage et sa capacité à participer à la cohésion et à la dynamique de l'équipe de France.

Ces critères sont interdépendants et non pondérés entre eux. Leur combinaison en vue de la sélection relève de l'expertise et des prérogatives de la FFE.

Liste des Sportifs de Haut Niveau 2026

ELITE (3 sportifs)
PITTIER Alexia VINCHON Vladimir ZENATI Chiara

RELEVE (2 sportifs)
LETARTRE José NEGER Peggy

COLLECTIFS NATIONAUX (6 sportifs)
BRUNET Vincent CEZ Lisa CHAUSSONNERIE Marion JOSSERAND Hortense NOUARA Mehdi MISLIN Cloé

Conditions d'accès au statut de Sportif de Haut Niveau, Espoir et au Collectif National pour 2027

		ELITE	SENIOR	RELEVE
Jeux Paralympiques individuel		1 à 4	5 à 8	
Jeux Paralympiques équipe	*3 cavaliers*	1 à 2	3 à 4	
Sélection CCSO ou CPS			x	
Championnat du Monde senior individuel		1 à 4	5 à 8	
Championnat du Monde senior équipe	*4 cavaliers*	1 à 2	3 à 4	
Championnat d'Europe senior individuel			1 à 3	4 à 8
Championnat d'Europe senior Equipe	*4 cavaliers*		1	2 à 3
CPEDI3* avec un minimum de 7 cavaliers dans le grade et 5 nations participantes				1 à 3

	ESPOIR (25 ans et moins)
CPEDI3* avec un minimum de 7 cavaliers dans le grade et 5 nations participantes	4 à 15

Ces compétitions préparent la compétition de référence de l'année et participent à la sélection pour cette échéance. Elles correspondent parfaitement aux normes techniques des compétitions de référence.

Les performances ci-dessus sont des performances indicatives qui n'impliquent pas l'accès automatique sur la liste SHN ou CN ou CE. La Direction Technique Nationale peut intégrer les cavaliers dont la progression laisse présager un avenir international au plus haut niveau.

Le collectif national sera composé de sportifs faisant partie de la longue liste du sélectionneur national arrêtée à la date du 1er Décembre.

Pourront intégrer le collectif national et le collectif espoir de jeunes sportifs intégrés par la DTN dans le programme d'accession haut niveau jeunes.

Dates d'inscription (année suivant la performance)
Elite : 01/01/2027 au 31/12/2028
Senior et Relève : 01/01/2027 au 31/12/2027
Espoir et collectif National : 01/01/2027 au 31/12/2027

La réinscription sur les listes SHN pourra être remise en cause dès lors que le suivi médical réglementaire n'aura pas été effectué.